

LOGEMENT N° 747

LOCALITÉ OU GARE

PERIGNEUX

CITÉ D

RUE

LIGNE DE Bonson à Semba de l'

52

No

PN, PS, n°

Km 12.061

Réduire
~~N° 7~~

P. Hauducœur - 21 w 11503 - 3-52 - 55416

DOSSIER 13 P 9

(3) Prix de base actuel au m²

(4) Pour occupant antérieur au 1-7-58.

01 W 22.281 24630 IMP. PETER, PANTIN

15

SITUATION

5809

Localité ou Gare PERIGNEUX

Cité d Bonson Rue _____ N° _____

Ligne d Sembadel à _____ N° _____

PN PS N° 52 Km 12.061

Références cadastrales

Section _____

N° _____

Lieudit _____

N° plan parcellaire _____

TITRE AUQUEL
LE LOGEMENT A
ETE CONSTRUIT

LOGEMENT APPARTENANT

LOGEMENT N'APPARTENANT
PAS A LA S.N.C.F.

Géré par elle Non géré par elle

CARACTÉRISTIQUES (1)

LOGEMENT
dont disposait la S.N.C.F. au 2-9-1939
mis à disposition après le 2-9-1939
CONSTRUIT avant le 1-9-1948
après le 1-9-1948
ACHEVÉ le _____ 4MATERIAUX
Dur
Semi-dur
Bois 5MAISON Individuelle
Collective comprenant _____ logements
LOCAL Rez-de-Chaussée
SIS AU _____ étage N° _____
LOGEMENT dans un bâtiment de service 6

TC HP

Normal

CONSISTANCE DU LOGEMENT

PIÈCES ET ANNEXES (1)

Cuisine - Salle commune + 3 pièces

dont Chambre mansardée Chambre de bonne

Dortoir

Chambre de célibataire nue meublée Lits

Cabinet de toilette - Salle de bains - Salle d'eau

W.C. Intérieur extérieur Individuel collectif avec sans effet d'eau sans fosse fixe septique

MODIFICATIONS DE CONSISTANCE - RÉPARATIONS

DATE NATURE

de

DÉPENDANCES (1)

Remise - Poulailler - Clapier - Etable - Cellier -

Buanderie individuelle collective Pigeonnier

Garage individuel collectif

Cour m² _____

Jardin 200 m² _____

de cours de tennis 15.271 m² 19.722

Vendu

ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT (1)

Evier - Lavabo - Baignoire - Douche - Bidet

Bac à laver - Chauffe-eau

EAU fraude chaude

Bloc-eau

avec sans installation individuelle intérieure

fournie par 1^{re} Concess^{re} forfait compteur

GAZ individuel (bouteilles) collectif

ÉLECTRICITÉ Lumière Force

Vide-ordures individuel collectif Ascenseur Monte-charge

CHAUFFAGE CENTRAL individuel collectif nombre de radiateurs _____

CAVE - GRENIER

puits citerne avec sans pompe à main à moteur gaz

Installation d'eau chaude fonct. sur gaz électrique cuisine

Vidange des eaux usées

dans une station d'épuration SNCF au tout à l'égout dans un puits perdu

SURFACE DU LOGEMENT m²

RÉELLE LOGEMENT H 1 10

PIÈCES ANNEXES 0 72

RÉVISION du

Fosse septique se déversant

Eau SNCF CONCES^{re} INDIVID^{al}

Gaz

Électricité

COMPTEUR (2)

TAUX H. L. M.

TAUX PLAFOND HLM (Logement proprement dit) _____ NF le m² (3)

MAJORIZATION _____ % POUR LOGEMENT DE LA CATÉGORIE _____

soit : SC _____ m² x _____ NF le m² = _____ NF par mois 12

LOGEMENT

DÉPENDANCES

COUR - JARDIN

REDEVANCE MENSUELLE PLAFOND

TAUX DE BASE JANVIER 1949

MAJORIZATION SEMESTRIELLE _____ %

TAUX DE BASE JANVIER 1959

TAUX DE LA MAJORIZATION SEMELLE

LOGEMENT

DÉPENDANCES

COUR - JARDIN

DÉROGATIONS

P. 13 (4)

SURFACE CORRIGÉE

VALEUR LOCATIVE (de droit commun)

LOGEMENT DÉPEND^{ces} JARDIN TOTAL

35,35 2,31 1,68 39,34

TAUX DE BASE JANVIER 1949

REDEVANCE AU 1-7-58

MAJOR. SEM^{elles} (taux ou montant)

REDEVANCE DE BASE JANV. 1959

REDEVANCE JANVIER 1959

MAJORATIONS

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

REDEVANCES MENSUELLES D'OCCUPATION

CATÉGORIE DU LOCAL 3 B.

TAUX D'ABATTEMENT DE ZONE 20%

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

L F L S

CATEGORIE
DU LOGEMENT (LG) DESCRIPTIF LOGEMENT N° 747

RÉGION SERVICE VB N° DE CODE DU DISTRICT

16

OCCUPANTS				CATÉGORIE	DATES D'ENTRÉE ET DE SORTIE	DATE D'EFFET DU TAUX	TAUX THÉORIQUE DE LA REDEVANCE (Ag. Cat. A)	ÉLÉMENTS DE LA REDEVANCE MENSUELLE TOTALE					REDEVANCE MENSUELLE TOTALE
NOM ET PRÉNOMS N° D'IMMATRICULATION	GRADE - SERVICE ÉTABLISSEMENT D'ATTACHE (Agents, Aux., Agents contractuels)	QUALITÉ (Retraités, Etrangers)	2					7	8	9	10	11	13
GRILLET François 1218938 H	SCCT CETPZ. VB. G. D.653	Retraite normale 15-1-1968	02 11.8.53 1.1.63 30.1.68 1.7.63 1.1.64 1.7.64 2.10.64 1.1.65 1.7.65 1.7.65 1.1.66 1.7.66 1.9.66 1.1.67 1.8.67 1.7.68 1.7.68 + 5%				27.00 0.33 28.09 0.34 -d° - d° 24.36 0.36 28.09 0.34 28.88 0.35 28.88 0.35 -d° - d° 30.22 0.37 -d° - d° 1.50 -d° - d° d° 31.93 0.39 1.50 31.79 0.39 1.50 33.31 0.40 -id 33.31 0.40 1.50 35.48 0.48 1.79 37.25 0.44 7.79 39.67 0.47						24.33 28.43 -d° 29.72 28.43 29.23 29.23 -d° 30.59 -d° -d° 32.12 33.71 33.71 35.90 37.69 40.14
VAL. LOC.	MAJORATIONS SEMESTRIELLES	1969 2 ^e S.	1970 1 ^e S.	1969 2 ^e S.	1971 1 ^e S.	1972 2 ^e S.	1973 1 ^e S.	1974 2 ^e S.	1974 1 ^e S.	1974 2 ^e S.	1974 1 ^e S.	1974 2 ^e S.	17
REDEVANCES MENSUELLES D'OCCUPATION	LOGEMENT DÉPENDANCES COUR-JARDIN												
	TOTAL	39.34 31.00	41.20			44.20		46.75		49.66			53.03
	LOGEMENT DÉPENDANCES COUR-JARDIN	19 1 ^e S.	19 2 ^e S.	19 1 ^e S.	19 2 ^e S.	19 1 ^e S.	19 2 ^e S.	19 1 ^e S.	19 2 ^e S.	19 1 ^e S.	19 2 ^e S.	19 1 ^e S.	19 2 ^e S.
	TOTAL												

7. - DÉPENDANCES

ELEMENTS D'EQUIPEMENT INSTALLEES PAR LE PROPRIETAIRE			CLASSE	DÉSIGNATION	SURFACE RÉELLE	COEFFICIENT ENTRETIEN-VÉGÉTÉ	SURFACE PONDÉRÉE	REPORT DU TOTAL DES ÉQUIVALENCES ÉLÉMENS D'EQUIPEMENT	SURFACE TOTALE	DÉCOMpte DE LA REDEVANCE	MONTANT DE LA REDEVANCE	
NATURE	NOMBRE D'UNITÉS	ÉQUIVALENCE PAR UNITÉ										
			1	2	3	4	5	6	7	8		9
				3 <i>Bûcher</i>	3,6	0,8	3	-	3	(≤ 40 m ²) 3 M ² × 5 Fr (> 40 m ²) M ² × Fr	15	
				3 <i>Portail</i>	8	1	8	-	8	(≤ 40 m ²) 8 M ² × 5 Fr (> 40 m ²) M ² × Fr	40	
										(≤ 40 m ²) M ² × Fr (> 40 m ²) M ² × Fr		
										(≤ 40 m ²) M ² × Fr (> 40 m ²) M ² × Fr		
										MONTANT GLOBAL.....	55	
greniers	de 3 à 10 m ²									Réduction pour les localités soumises à un abattement de salaire.....		
soupentes	de 11 à 30 m ²									(20 % × 2)		
	de 31 m ² et au delà									MONTANT DE LA REDEVANCE.....	33	
	TOTAL :											

8. - TERRAINS DE TOUTE NATURE - BALCONS ET TERRASSES

OBSERVATIONS	CLASSE	DÉSIGNATION	SURFACE RÉELLE	COEFFICIENT SITUATION	SURFACE PONDÉRÉE	6	7	8	MONTANT DE LA REDEVANCE	MONTANT DE LA REDEVANCE	9
COURS - JARDINS ET TERRAINS											
		3 <i>Jardin de la</i>	20	1,9	180	-40	140	(≤ 200 m ²) 160 M ² × 1 Fr (> 600 m ²) M ² × Fr	160		
								(≤ 200 m ²) M ² × Fr (> 600 m ²) M ² × Fr			
										MONTANT GLOBAL.....	160
								Réduction pour les localités soumises à un abattement de salaire.....			
								(20 % × 3)			
										MONTANT DE LA REDEVANCE.....	84
											56

9. - RÉCAPITULATION

	REDÉVANCE MENSUELLE AU 1-7-49	MAJORIZATION SEMESTRIELLE	VALEUR LOCATIVE	
Local d'habitation.....			(1)	
* Dépendances			(1)	
Balcons, terrasses.....			(1)	
Cours, jardins, terrains....			(2)	(3)

1) Applicable jusqu'au moment où la valeur locative sera atteinte,

2) Applicable jusqu'au 1-7-54 inclus.

(3) Montant de la redevance au 1-7-54.

FICHE COMPLEMENTAIRE modifiant la surface corrigée 13 P 8
et le cas échéant, le décompte du nouveau coefficient d'entretien 13 P 8 bis
(Application des décrets parus au JO. du 27 juin 1964)

Localité ou gare Périgueux

PN n. 52

Cité où rue

N° de code du district

MAISON INDIVIDUELLE
COLLECTIVE

comportant logements
R. de C.
e étage

3 B

Cie du local

N° du logement

444

ELEMENTS D'EQUIPEMENT INSTALLEES PAR LE PROPRIETAIRE

	Nbre	Equivalence		Nbre	Equivalence		Observations
		Unité	Total		Unité	Total	
<u>Eau froide</u>							
1er robinet du local		1.50					
autre pièce		0.25					
supplément		0.20					
<u>Ecoulement</u>							
1er robinet du local		2.00					
autres pièces		0.25					
supplément dans 1 pièce		0.20					
<u>Eau chaude</u>							
1er robinet sur							
- baignoire, bac à laver,							
douches		6,00					
- s'il n'y en a pas		3,00					
1er robinet autres pièces		1.00					
Supplément en sus du 1er							
dans une pièce							
<u>Appareils sanitaires</u>							
- Baignoires		4,00					
- Receveur de douches, bac à							
laver		2,00					
- Lavabos ou autres appareils		1.00					
<u>W.C.</u>							
- <u>particulier au local</u>							
- sans effet d'eau		2.00					
- avec effet d'eau		4,00					
- raccordé au réseau d'égout							
avec effet d'eau et siphon		6,00					
- <u>Commun à l'étage ou au</u>							
<u>1/2 étage dans un immeuble</u>							
<u>collectif</u>							
- raccordé au réseau d'égout							
avec effet d'eau et siphon							
<u>Electricité (Lumière</u>							
<u>(Force</u>							
<u>Gaz</u>							
TOTAL A REPORTER		1.50					

DECOMPTÉ DU MONTANT DE LA REDÉVANCE

Total des surfaces corrigées 39,66
(raport du 13 P 8)

Observations

such

Coefficient d'entretien a
- logements construits avant le 1.9.48
(prendre chiffre du correctif fixé au recto)
- logements construits après le 1.9.48
coefficient limité à 1.00

Coefficient situation b

Coefficient moyen = $\frac{a+b}{2}$ Produit

Report des équivalences superficielles

Surface corrigée du local

Diminution pour absence d'ascenseur

Majoration pour usage professionnel

Surface corrigée totale
(arrondie au m² inférieur)

40,00

Redevance soumise aux M.S.

Loyer au 1.1.49

10 m² x F =
x F =
x F =

Total

Localité soumise à abattement

% réduction (% x 1,50)

Redevance att 1.1.49 = (a)

Loyer au 1.7.58

(a) x 4,8 = (b)

Loyer au 1.7.63

(b) x (1) = (c)

Loyer au 1.7.64

(c) x (2) =

$$(1) 2B = 2,248 - 3A = 2,061 \\ 2C = 2,594 - 4 = 1,629$$

$$(2) 2B + 2C = 5\% - 2C + 3A = 4\%$$

$$\begin{array}{r} 35,35 \\ 1,68 \\ 2,31 \\ \hline = 39,34 x \end{array}$$

Valeur locative

10 m² x 1,96 F
30 m² x 1,03 F

Total

19,60

30,90

50,50

Localité soumise à abattement

30 % réduction (% x 1,50)

15,15

V.L.

35,35

Plafond HLM

Taux plafond F le m²
(prix de base actuel)

Majoration-pr. C₁ II C 10 %
II B 15 %

soit le m² x 1,10 = F le m²
1,15

Redevance mensuelle =

SC x F =

12

$$\text{Jardin } 56 + (112 \times 10) = 1,68$$

$$\text{dep } 33 + (6,6 \times 36) = 2,41$$

$$0,33 + (0,066 \times 30) = 2,31$$

SITUATION

Localité ou Gare

Verrières (Zone)

Cité d

Bonsay

Rue

Sembadel

n° 7M7

Ligne d

PN, PS, n° 52

N°

Km

REDEVANCE

Montant

964

Fr

jusqu'au 31.12. 1953

MATERIAUX (1)

Dur

Matiériaux légers

MAISON (1)

individuelle

Semi-dur

Assimilé à un logement en dur

Collective comprenant

Logis

Bois

Local sis au

1^{er} étage

Rez-de-chaussée

Logement dans un BV ou autre bâtiment de service

NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES

1^{alle} comme
+ 3 pièces

2

L 13 P 7 LOGEMENT

AVIS DE MUTATION

Ex. 2 destiné à l'Arrondissement VB (logements)

RÉGION

55

SERVICE

VB

ARRONDISSEMENT

6^e

CATÉG. OCCUP. SORTANT (1)

ABC C' C²

SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom, prénoms

OCCUPANT SORTANT

Grade, échelle, n° Caisse de Prévoyance

Mme GRILLET Jeanne

Service, Arrondissement

aux. GABE 4

Établissement d'attache

VB.6

Nouvelle adresse domiciliaire (occup. sortant)

D. 653

Ancienne adresse domiciliaire (occup. entrant)

OCCUPANT ENTRANT

GRILLET François

CTPZ. 3. CP. 12.18.938

Retraité, étranger

Qualité

VB.6

D. 653

ARROND. VB

OBSERVATIONS

80

SERVICE GÉRANT - CHEF DE DISTRICT

AUTRES OCCUPANTS

DATE ET MOTIF DU DÉPART

DE L'OCCUPANT SORTANT

1.9.53 - Gardiennage assuré par EX.

(1) Souligner la mention utile.

VOIR AU VERSO

ENGAGEMENT D'OCCUPATION

RÉGION

Sud-Est

SERVICE VB

N° DE CODE DU DISTRICT

658

Ex. 1 destiné à l'Arrondissement VB (logements)



M (nom et prénoms de l'agent)

(grade, établissement, service)

GRILLET Francis

CTP2 - VB. 6 - D. 658

est autorisé par la S.N.C.F. à occuper

le logement n° 747 (PN52)

Pérignoux

(désignation exacte des locaux)

salle commune + 3 pieces

(indications cadastrales)

(1) moyennant une redevance mensuelle de 964 francs jusqu'au 31-12-53
 représentant une valeur locative de Majoration trimestrielle : 74 francs

Application du taux du barème du Règlement du Personnel

(2) dont le montant sera retenu à terme échu sur feuille de solde.

Cette (1) { redevance
 valeur locative

pourra être modifiée à toute époque par la S.N.C.F. soit en exécution

d'instructions générales à paraître, soit en exécution d'une décision particulière.

Date de début de l'occupation

1er décembre 1953

M GRILLET

reconnait expressément que la présente convention est soumise aux dispositions générales reprises au Règlement P 13 (Titre I, Chapitre V) ainsi qu'éventuellement à toutes autres les complétant ou les remplaçant. Elle est en outre soumise aux conditions particulières ci-après :

M GRILLET

reconnait :

- 1° - que l'attribution du logement qui lui est faite ne constitue, à aucun titre, une location relevant du Code Civil et de la législation spéciale sur les loyers, mais qu'elle ne lui a été consentie qu'à titre d'accessoire du contrat de louage de services passé entre la S.N.C.F. et lui,
- 2° - que le dit logement étant réservé aux agents en activité de service, la S.N.C.F. aura le droit de mettre fin à toute époque, et sans indemnité, sur simple préavis de trois mois donné par lettre recommandée avec accusé de réception, à la présente occupation au cas où le soussigné viendrait à cesser ses fonctions, pour quelque cause que ce soit,
- 3° - enfin que les locaux susvisés dépendent du domaine public du chemin de fer et que l'autorisation de les occuper est, de ce chef, essentiellement précaire et révocable.

A Pérignoux le 2 Février 1954
 Signature de l'occupant (3)

Je suis approuvé
 Grillet Francis

Grillet Francis

(1) Rayer la "mention" inutile.

(2) A rayer pour l'occupant ayant droit au logement gratuit.

(3) L'occupant fera précéder sa signature de « LU ET APPROUVÉ ».